

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY

BILAN DE LA CONCERTATION

La délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2018 a prescrit l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité et a défini ses objectifs :

- organisation d'une réunion publique
- organisation d'une exposition publique
- informations sur l'avancée de la procédure dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune
- mise à disposition en mairie du dossier d'étude au fur et à mesure de l'avancée de la procédure jusqu'à la phase d'arrêt
- mise à disposition en mairie d'un registre permettant au public de consigner ses observations et propositions

MISE EN ŒUVRE DE LA CONSULTATION

1. Organisation d'une réunion publique (7 personnes)

Une réunion publique a été organisée le 4 mai 2023 à 19 h, dans l'auditorium à l'espace du Thiey. Cette réunion publique a été annoncée par :

- un article dans Nice-Matin du 25 avril 2023 (document 1) ;
- une mention sur Internet sur le site de la ville (document 2) ;
- des publications sur les réseaux sociaux : Facebook (document 3) et Panneau Pocket (document 4);
- un courrier spécifiquement adressé aux chefs d'entreprises de la commune (document 5).
- des invitations par mails ont été envoyées aux 2 associations de protection de l'environnement et aux 2 publicistes présents sur la commune

SAINT-VALLIER-DE-THIEY

Réunion publique sur le règlement de publicité

Le jeudi 4 mai prochain, à 19 h, dans le grand auditorium du centre culturel de l'Espace du Thiey, le maire Jean-Marc Délia présentera au cours d'une réunion publique, le projet du futur Règlement Local de Publicité (R.L.P.). L'élaboration de ce R.L.P., prescrit par délibération par le conseil municipal, a pour but de préserver le cadre de vie des habitants et la qualité paysagère du territoire par la maîtrise de l'implantation de la publicité, des enseignes et pré

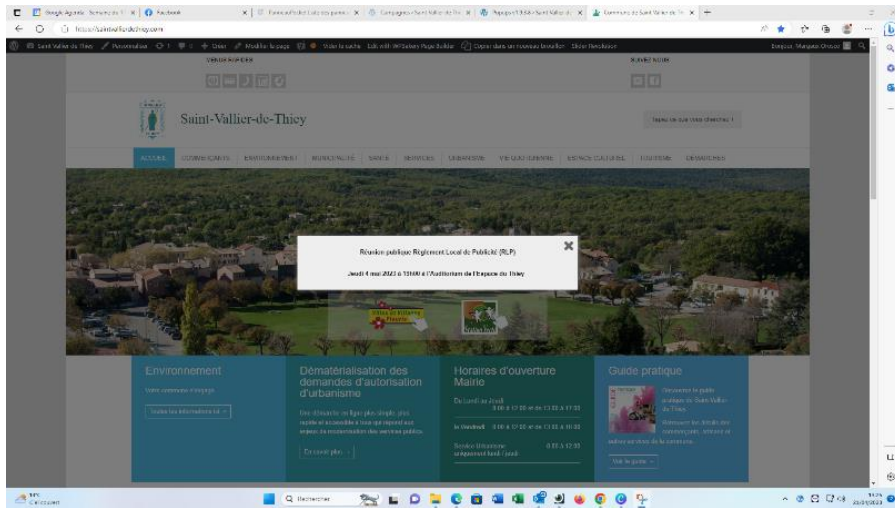


Le centre culturel Espace du Thiey. (Photo J. D.)

enseignes sur la commune, commerciale, artisanale et industrielle. tout en participant au dynamisme de l'activité com-

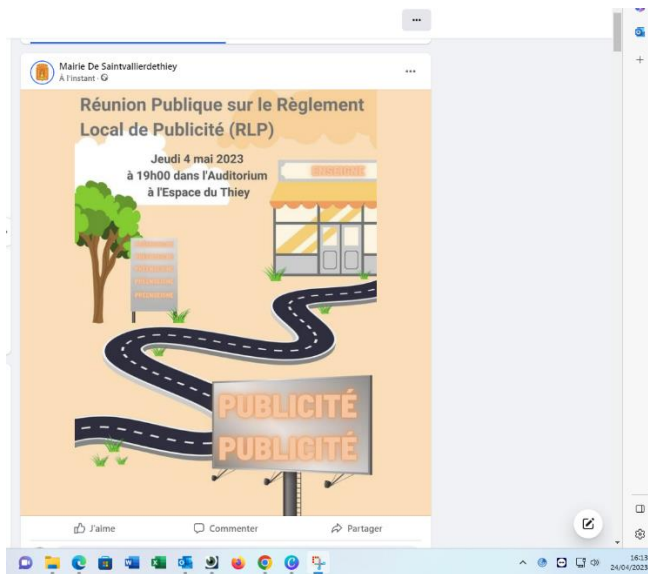
J.DIE.

Document 1



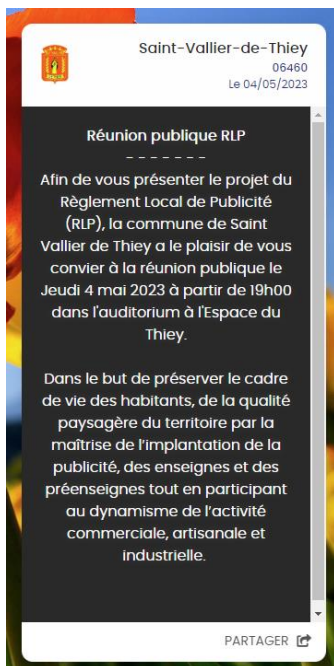
The screenshot shows a web browser displaying the official website of the commune of Saint-Vallier-de-Thiey. A central white box contains the following text: "Réunion publique: Règlement Local de Publicité (R.L.P.)", "Jeudi 4 mai 2023 à 19h00 à l'Auditorium de l'Espace du Thiey". Below this, there are four main sections: "Environnement", "Dématisation des demandes d'autorisation d'urbanisme", "Horaires d'ouverture Mairie", and "Guide pratique".

Document 2

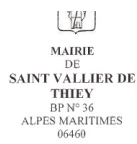


The screenshot shows a Facebook post from the official page of the Mairie de Saintvallierdethiey. The post features a colorful graphic with the text: "Réunion Publique sur le Règlement Local de Publicité (RLP)", "Jeudi 4 mai 2023 à 19h00 dans l'Auditorium à l'Espace du Thiey". The graphic includes illustrations of a winding road, a building, and a sign that says "PUBLICITÉ PUBLICITÉ". Below the graphic are the standard Facebook interaction buttons: "J'aime", "Commenter", and "Partager".

Document 3



Document 4



Mesdames, Messieurs, Chefs d'entreprises de Saint Vallier de Thiey,

Le conseil municipal de la Commune de Saint Vallier de Thiey a prescrit par délibération l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité (RLP) dans le but de préserver le cadre de vie des habitants et la qualité paysagère du territoire par la maîtrise de l'implantation de la publicité, des enseignes et pré-enseignes sur la commune tout en participant au dynamisme de l'activité commerciale, artisanale et industrielle.

Afin de vous présenter le projet du Règlement Local de Publicité de la Commune, j'ai le plaisir de vous convier à la réunion publique qui aura lieu :

Le Jeudi 4 mai 2023 à partir de 19h à l'Espace du Thiey dans la salle de l'auditorium.

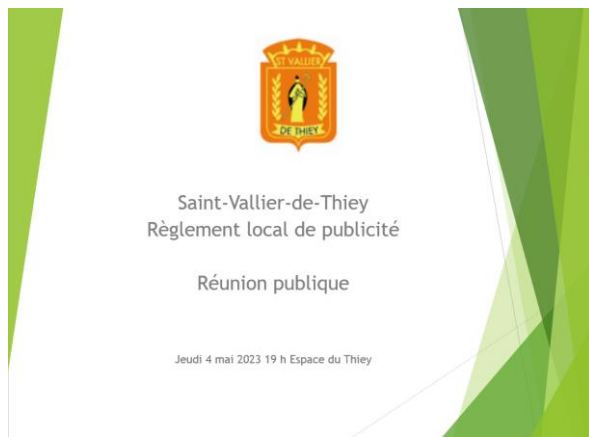
Espérant votre participation à cette réunion, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs à l'assurance de mes salutations distinguées.

Très cordialement
Le Maire,
Justin-Marc Dablie

Document 5

Au cours de la réunion publique, un document sous format Powerpoint a été présenté, dont les points principaux portaient sur :

- les différents dispositifs concernés
- les spécificités de la commune
- les points principaux du projet de RLP
- la mise en conformité
- la suite de la procédure



Page-titre du Powerpoint



Photos de la salle

A l'issue de la présentation du diagnostic et des orientations retenues, il a été permis aux élus en charge de ce dossier de répondre à diverses questions.

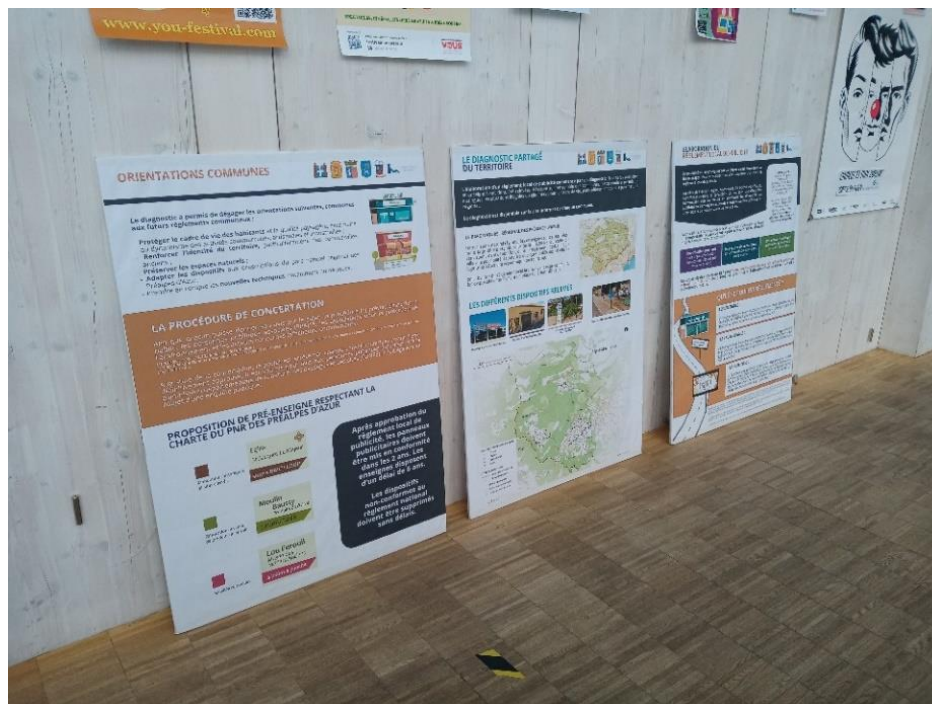
Des précisions ont été demandées sur :

- les horaires d'extinction des enseignes
- les délais d'application du futur RLP
- le nombre d'enseignes autorisées pour la grotte de Baume Obscure, établissement considéré comme dérogoatoire
- le nombre d'enseignes autorisées par façade et par établissement pour l'Hôtel du Relais Impérial

2. Organisation d'une exposition publique

3 panneaux informatifs ont été installés dans les couloirs de l'Auditorium de l'Espace du Thieu du 18/04/2023 au 05/05/2023

Ils présentaient notamment la démarche d'élaboration d'un RLP, les dispositifs réglementés, les grandes lignes du diagnostic et la charte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.



Les 3 panneaux-expo








Vue de l'extérieur

3. Informations sur l'avancée de la procédure sur le site internet de la commune

- Le site internet de la ville a été régulièrement mis à jour, afin d'informer le public de l'avancement de la procédure. Les documents relatifs étaient téléchargeables sur le site.

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Cliquez pour ouvrir

Délibération de prescription 	Téléchargement
Diagnostic 	Téléchargement
Projet de règlement 	Téléchargement
Powerpoint projet de règlement 	Téléchargement
CERFA 14798*01 - autorisation préalable 	Téléchargement
CERFA 14799*01 - déclaration préalable 	Téléchargement

Capture d'écran du site Internet

- Une newsletter a été envoyée par mail à environ 1200 personnes



Réunion Publique Règlement Local Publicitaire

Le conseil municipal de la Commune de Saint Vallier de Thiey a prescrit par délibération l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité (RLP) dans le but de préserver le cadre de vie des habitants et la qualité paysagère du territoire par la maîtrise de l'implantation de la publicité, des enseignes et pré-enseignes sur la commune tout en participant au dynamisme de l'activité commerciale, artisanale et industrielle.

Afin de présenter le projet de Règlement Local de Publicité, la commune a convié l'ensemble de la population à une réunion

publique dans l'auditorium de l'Espace du Thiey le jeudi 4 mai 2023 à partir de 19 heures.



Capture d'écran de l'article dans la newsletter

4. Mise à disposition en mairie du dossier d'étude au fur et à mesure de l'avancée de la procédure jusqu'à la phase d'arrêt et mise à disposition en mairie d'un registre permettant au public de consigner ses observations et propositions

Le dossier d'étude et un registre ont été tenus à disposition du public dès le 27/04/2018. Aucune remarque n'a été portée sur le registre. Force est de constater que ce moyen de communication n'a pas été prisé par le public.